L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
DIMANCHE MATIN, 10 MAI.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

X.

LE BRICK—Suite.

Poussée comme par un ressort, dona Hermosa se leva toute droite, pâle de colère, tremblante d'émotion.

Elle venait de reconnaître le capitaine.

—Lui! fit-elle avec désespoir. Lui! toujours!

Con mil rayos! hurla le métis, c'est ne pas avoir de chance!

—Je le savais bien dit, Marcos, que ce ne pouvait être une créature humaine.

—Ma foi, senora, je commence à le croire.

—Que désirez-vous? reprit le capitaine du brick.

—Monter à votre bord.

—Pourquoi faire?

—Pour vous demander l'hospitalité.

—Ah! ah! vous êtes donc naufragés, mes pauvres amis?

—Vous le voyez.

—Parfaitement.

—Laissez arriver.... nous monterons à bord sans échelle.

—Désolé, mais vous me demandez-là la seule chose qu'il me soit impossible de vous accorder.

—Comment?

—J'ai une peur affreuse de faire naufrage. Et comme vous êtes coutumier du fait, vous m'apporteriez vents et tempêtes.

Un éclat de rire funèbre accompagna ce refus déguisé en superstition.

Il vint résonner aux oreilles des bandits comme un glas de funérailles.

—Seulement, ne vous désespérez pas, mes bons amis, continua-t-il. Voici derrière nous un second navire qui arrive. Celui-là, j'en suis certain, ne refusera pas de vous prendre à son bord.

Ceux de la chaloupe regardèrent le navire.

Il avait l'air d'un vaisseau de guerre.

Le capitaine reprit:

—Je pourrais bien mettre quelques bâtons dans vos roues, mais vous avez une belle et noble dame parmi vous, cela vous sauve.

—Maudit! fit la créole avec un geste de menace furieuse. Nous nous reverrons.

—J'en ai l'espoir, senora. Seulement ne l'oubliez pas.... j'ai certain papier qui pourrait devenir gênant pour certaine comtesse de votre connaissance.... Dites-le lui.... La première fois qu'elle emploiera la trahison pour se débarrasser de son serviteur, j'userai de mes armes.

—Oh! je te tiendrai un jour!

—Ce ne sera gai que pour vous, alors, répondit le capitaine en riant.

—Au revoir, traître et lâche! s'écria-t-elle au paroxysme de la rage.

C'était-elle qui venait de commettre la plus insigne trahison!

Elle qui avait eu la lâcheté de faire égorger tout un équipage endormi.

Et elle osait appeler lâche et traître son ennemi généreux qui, la tenant entre ses mains, elle ainsi que tous les meurtriers de la *Rédemption*, se contentait de les avertir et de les laisser aller à leur bonne ou à leur mauvaise fortune.

La passion poussait donna Hermosa de Casa Real à ce degré de folie.

—Traître et lâche! au revoir! répéta-t-elle.

—Ainsi soit-il! répondit le capitaine. Au revoir, madame la comtesse.

On se demandera comment cet homme qui venait d'échapper à deux tentatives d'assassinat, qui avait involontairement causé la mort de tant de braves marins inoffensifs, prenant sa mortelle ennemie sur le fait, n'en finissait point avec elle.

A cela nous aurons deux réponses à faire.

La première, qu'un homme qui a été l'amant aimé d'une femme pardonne bien des torts, bien des fautes, bien des crimes à cette femme; en second lieu, que le capitaine Noël pouvait croire à un vrai naufrage et non à l'épouvantable tuerie qui venait d'avoir lieu à bord du brick la *Rédemption*.

Sur les derniers mots du capitaine, un de ses officiers donna un ordre.

Deux sabords furent démasqués sur le pont du brick, et deux canons de vingt quatre montrèrent leurs gueules menaçantes braquées sur les naufragés entassés dans la chaloupe.

Seule, la créole, Marcos Praya et l'homme qui tenait la barre, restèrent debout, face aux canons.

Le maître d'équipage et ses hommes se couchèrent à plat-ventre au fond de l'embarcation.

Ils se crurent perdus.

Quelques-uns d'entre eux se signèrent même, tant les habitudes de l'enfance conservent de force sur les âmes les plus gangrenées.

—Rentrez les avirons! cria le capitaine aux marins de la chaloupe.

On obéit.

—Si vous faites un mouvement sans mon ordre pour vous échapper, je vous coule!

La chaloupe resta en panne.

Les matelots, voyant que le démasquement de ces sabords n'était qu'une menace, respirèrent et reprirent leurs places aux bancs des rameurs.

Ils se demandaient ce que pouvait vouloir le capitaine du navire qu'ils avaient sous les yeux.

Tout à coup, celui-ci s'écria:

—Hé! San-Lucar!

—Capitaine! répondit l'homme qui tenait la barre à bord de la chaloupe.

—A bord, et lestement!

—Me voici!

Et sans attendre que les matelots de la chaloupe sortissent de leur étonnement, San-Lucar plongea résolûment dans la mer.

Bien lui en prit de mettre une certaine rapidité dans ses mouvemens.

Au moment où ses pieds quittaient le bord, un stylet de quinze pouces de long venait se planter à la place qu'il occupait, dans la barre du gouvernail.

C'était Marcos Praya, qui, sur un signe de la comtesse de Casa-Real, avait lancé cette arme avec son adresse redoutable.

Une seconde de plus, et San-Lucar était mort.

La voix du capitaine retentit terrible:

—Par le ciel! qu'un d'entre vous bouge.... et je vous coule tous!

Malgré la rage du métis, au mépris des promesses de sa maîtresse, aucun des matelots de la chaloupe n'osa se précipiter à la poursuite de San-Lucar.

Ils se sentaient maintenant tout à fait à la merci de leurs ennemis.

San-Lucar avait tout vu!

San Lucar avait assisté au massacre de l'équipage, à l'incendie du navire, au meurtre du pauvre petit mousse.

C'était le plus rude coup qu'ils pussent recevoir.

Avec quoi le parer?

Il ne leur restait plus que la soumission et l'obéissance la plus entière aux ordres du capitaine.

La lutte n'était pas possible.

Ils s'inclinèrent en se croyant perdus.

Cependant, San-Lucar nageait vigoureusement vers le brick; il l'atteignit en une vingtaine de brassées.

Bientôt on le vit saisir une amarre qu'on venait de lui jeter, et grimper sur le pont du navire, tout ruisselant d'eau.

On vit aussi le capitaine lui ouvrir les bras, sans crainte de mouiller son uniforme.

San Lucar se contenta de lui serrer la main avec effusion.

— Ah! ce sont de rudes hommes! murmurait Marcos Praya à l'oreille de la comtesse de Casa-Real. Le mieux serait de vous en rapporter à leur générosité, senora.

— Non. Jamais! fit-elle, en proie à un commencement de fièvre furieuse. Je me vengerai.... Je le.... je le....

Elle ne put en dire davantage.

Brisée par la colère et la rage, trompée dans tous ses espoirs de vengeance, elle tomba presque entre les bras de son serviteur, en proie à un horrible délire, à des mouvements de sang si furieux, qu'ils faisaient de ce visage si parfait l'image la plus complète de la haine, de la folie et de toutes les mauvaises passions.

Le brick orientait ses voiles.

Il vira de bord et s'éloigna.

Au bout d'une heure, il n'apparaissait plus que comme un point à l'horizon.

Les révoltés de la *Rédemption* étaient demeurés à la même place.

Le résultat de cette rencontre étrange les avait pour ainsi-dire foudroyés.

Sans force, sans courage, n'ayant même plus pour les guider la volonté nerveuse de la comtesse de Casa-Real qui absorbait tous les soins et toutes les facultés de Marcos Praya, ils se laissaient aller au gré des flots, attendant du hasard leur salut ou leur perte.

L'idée qu'ils avaient gardé si longtemps au milieu d'eux un homme qui venait de les fuir, emportant leurs secrets, la connaissance entière de leurs crimes, les écrasait.

Mourir noyés ou mourir pendus, telle était la seule alternative qui leur restât.

Ils commençaient à vider les barils d'eau-de-vie qui se trouvaient dans leur chaloupe, appelant l'ivresse à leur secours.

Le maître d'équipage lui-même les excitait à cette dernière orgie.

Il se sentait plus compromis que les autres.

Il tenait à en finir plus que les autres, vite et gaîment.

Du reste, le misérable avait un but qu'il ne voulait même plus dissimuler à ses hommes.

Quelque souffrante que fût la créole, c'était une belle proie pour des appétits grossiers comme les leurs.

Tuer Marcos, qui les gênait, et s'emparer de la comtesse de Casa-Real, tel était le conseil que le bandit leur donnait.

C'en était fait du métis et de la créole.

Les grâce que le capitaine Noel venait de leur accorder devait porter de redoutables fruits.

Un quart d'heure, quelques minutes seulement peut-être encore, et leur effroyable attentat, juste châtiment des crimes de dona Hermosa de Casa-Real, était consommé.

Ce fut dans cette situation que le navire annoncé par le capitaine du brick disparu, les trouva.

On les recueillit à bord de ce navire.

La comtesse de Casa Real échappait, par miracle, au plus épouvantable péril qu'elle eût couru de sa vie.

Ni elle, ni Marcos Praya ne s'en doutèrent jamais.

XI.

LA CIGALE.

Maintenant que nos lecteurs connaissent les rapports existant entre la comtesse Hermosa de Casa-Real et le chef des Invisibles, nous leur demanderons la permission d'abandonner nos personnages en pleine mer, à quinze cents lieues des côtes de France, à plus de dix-sept cents lieues de Paris où ils ne vont que à travers dans la première partie de notre histoire.

Nous reprendrons ce récit au point où nous l'avons laissé, c'est à dire après les événements de la maison isolée de Belleville.

C'était le soir, par un ciel sans étoiles.

Une pluie fine et froide rayait l'atmosphère et tombait dru sur les rares passans que leurs affaires ou leurs plaisirs contraignaient à se hasarder dans les rues boueuses de la grande ville.

Un certain temps venait de s'écouler depuis la disparution du comte de Warrens.

Son enlèvement avait été exécuté avec tant d'adresse et de célérité, que malgré les recherches les plus assidues, malgré tout l'or semé par eux, les Invisibles n'avaient découvert nul indice qui pût les mettre sur la voie.

Ils avaient pourtant des ramifications dans toutes les classes de la société.

Quoi qu'il en fût, ils se voyaient forcés de reconnaître leur impuissance momentanée et de s'avouer battus à plate couture.

M. Jules et ses adhérens ou ses cliens l'emportaient sur eux.

Ils avaient bien, comme compensation, mis la main sur la précieuse cassette, tant refusée au général Macé, le faux duc de Dinan, par le baron de Kirschmarck, mais cette compensation était peu de chose auprès de la perte énorme qu'ils essuyaient dans la personne de leur chef.

Et ce chef, quand le perdaient-ils?

Au moment où il leur était le plus nécessaire, le plus indispensable.

Au moment où il donnait sa liberté pour sauver la leur, sa vie peut-être pour sauver leur vie.

Plusieurs personnes se trouvaient réunies dans le modeste salon du petit appartement de M. Lenoir, situé rue d'Astorg, numéro 35.

Ces personnes causaient avec une grande animation, bien qu'à voix contenue.

Parmi elles, on comptait:

D'abord le maître du logis lui-même, M. Lenoir, ou si l'on veut Martial Renaud, qui, certain de la discrétion de ses visiteurs, avait laissé de côté son déguisement ordinaire de commis-voyageur.

Puis sir Harry Mortimer.

Le vicomte de Rioban, encore pâle de ses blessures.

Le comte de San-Lucar,

Le baron d'Entragues,

Karl Schneider, l'intendant de M. de Warrens,

Le vicomte René de Luz, dont la convalescence touchait à son terme,

Le docteur Martel,

Olivier Dubreuil,

Et Adolphe Blanoas,

Dix personnes en tout.

Le colonel Martial Renaud, jetant un regard sur la pendule, se leva, s'approcha de la cheminée contre laquelle il s'appuya, et d'un geste il requit le silence de l'assemblée.

Les conversations particulières cessèrent comme par enchantement.

On l'écouta.

—Messieurs, dit le colonel, il y a aujourd'hui dix jours qu'à l'issue de notre expédition dans le parc de la maison de Belleville, mon frère, votre chef, a disparu. C'est en vain que j'ai appelé à mon aide nos agens les plus dévoués, les plus expérimentés; c'est en vain que nous avons fouillé ce monde nommé Paris dans ses plus secrets repaires; rien! Nous n'avons rien trouvé!

Deux de nos plus fidèles compagnons, absens depuis trois jours, n'ont pas reparu.

Peut-être sont ils tombés dans quelques guet-apens tendu par nos ennemis, victimes eux-mêmes de leur dévouement et de leur fidélité. Il faut s'attendre à tous les malheurs.

Ces gens dont je regrette l'absence et dont je redoute d'avoir à déplorer la perte avant peu, sont la Cigale et Frantz Keller.

Un murmure de sympathie et de regret accueillit ces paroles du colonel.

Il reprit:

—Le cas de la disparition de notre chef est prévu par les statuts de l'Association. Vous le savez: quand une de ses têtes tombe, une autre la remplace immédiatement.

Dans les dix jours qui suivent la disparition ou la mort du chef, une réunion de Compagnons de la Lune doit être convoquée dans le logement de l'un d'entre eux.

Dans cette réunion, se trouvent neuf membres au moins, faisant partie des principaux chefs de l'Association.

Séance tenante, un chef suprême remplace le chef suprême décédé, un chef provisoire remplace le chef disparu ou absent depuis dix jours par une cause inconnue.

Le temps nous presse, messieurs.

Cette réunion, j'ai pris sur moi de la convoquer.

Vous avez répondu à mon appel.

Merci.

Nous sommes réunis.

Voici du papier, des plumes, de l'encre.

Nous allons procéder à l'élection du chef suprême provisoire.

Mais avant tout, jurons, quel que soit ce chef, de lui obéir aveuglément, ainsi que nous obéissions à son prédécesseur.

— Nous le jurons! fit-il répondu.

On procéda à l'élection

Les neuf Compagnons de la Lune firent quelques pas en arrière.

Ils formèrent un groupe compacte et causèrent quelques instants à voix basse, sans que le colonel Martial Renaud pût entendre un seul mot de leur entretien.

Le colonel s'était assis devant une table.

Là, à l'aide d'un poignard, il coupait une grande feuille de papier en morceaux d'égale dimension.

Après une courte délibération, sir Harry Mortimer se détacha du groupe des Compagnons de la Lune.

Il se rapprocha de la table, suivi des autres Invisibles, et, posant la main sur l'épaule de Martial Renaud:

— Colonel? lui dit-il.

— Que me voulez-vous, mon ami?

— Je veux vous dire, colonel, que vous faites là une besogne bien inutile.

— Inutile? demanda Martial Renaud, qui ne comprenait pas où l'Invisible allait en arriver.

— Oui. Le nouveau chef suprême de notre association est élu à l'unanimité.

— Le chef provisoire?

— Lui-même.

— Mais je n'ai pas voté.

— Aussi, laissez moi achever...... J'ai dit à l'unanimité...... j'allais ajouter: moins une voix..... la vôtre.

— Eh bien?

— Eh bien! nous espérons, ajouta sir Mortimer, que vous vous rallierez à la majorité.

— Quel est ce chef, mon ami?

— Notre choix est bon.

— Je n'en doute pas.... Ici, je ne vois que des hommes de cœur, des gens d'honneur et d'intelligence.... Quel que soit votre choix, pour ma part, je le ratifie d'avance.

— Bien, colonel, nous n'attendions pas moins de vous.

— Et ce chef, son nom?

— Le colonel Martial Renaud.

— Moi?

— Vous-même.

Le colonel se leva.

Mortimer lui saisit la main et il ajouta:

— Oui, vous. Le plus digne, après votre frère. Nous vous aimons tous, comme nous l'aimions. J'espère que nous reparlerons encore de lui au présent. Nous avons foi en vos talents....

Vous possédez la plupart des secrets du comte de Warrens, donc, mieux que personne nous vous jugeons capable de le remplacer.

Martial Renaud hésitait encore.

— D'ailleurs, reprit Mortimer, afin de lever vos derniers scrupules, qui sont une flatterie indirecte à notre endroit, nous vous donnerons la meilleure de toutes les raisons pour que vous vous croyiez forcé d'accepter.

— Dites.

— A vous seul..... à vous surtout appartient le bonheur de sauver votre frère ou le droit de le venger Comptez sur nous, comme nous comptons sur vous.

A partir de cette heure, en l'absence du comte de Warrens, vous êtes le chef suprême des Invisibles.

Martial Renaud était en proie à une émotion intérieure qu'il surmonta difficilement.

— J'accepte, messieurs, répondit-il. J'accepte la lourde tâche que vous m'imposez. Tous mes efforts tendront à me rendre digne de votre choix. Rioban?

De Rioban s'approcha.

— Veuillez, je vous prie, dresser un procès-verbal de l'élection, procès-verbal que tous les membres de l'association présents signeront. Nos statuts l'exigent.

Le vicomte de Rioban obéit.

Chacun signa au bas de l'acte, écrit en double, préparé d'avance, et auquel il ne manquait que le nom de l'élu et ceux des électeurs.

Le colonel Renaud plia soigneusement les deux actes, et il les serra dans la poche de côté de son habit.

Aussitôt qu'il eut fini, on entendit retentir un timbre dans une des pièces voisines.

Le colonel quitta le salon et s'approcha de la porte d'entrée, contre laquelle il appuya son oreille.

Trois coups, à intervalles égaux, furent frappés du dehors contre la porte.

Martial ne bougea pas.

Puis vint un léger grincement produit par le frottement d'une lame de couteau contre le bois.

Martial mit la main sur la clef de la porte.

On frappa deux nouveaux coups plus précipités que les premier.

Martial ouvrit.

Un homme entra.

Cet homme, c'était la Cigale.

Les vêtements du colosse étaient en lambeaux.

Ils ruisselaient comme si leur propriétaire était sorti un instant auparavant de la rivière

Chacun de ses pas laissait une trace boueuse sur le parquet.

Il paraissait brisé de fatigue, et s'appuyait en marchant sur un énorme gourdin, ayant beaucoup plus de conformité avec une massue qu'avec un stick.

Malgré la fatigue qui l'écrasait, son visage rayonnait de joie.

A tel point qu'en apercevant cette honnête, brave et joyeuse figure, le colonel fut pris de confiance et crut son frère retrouvé.

— Enfin, te voilà! s'écria-t-il.

— Mais, oui, mon colonel, répondit le géant.

— Sois le bienvenu.

— Je veux bien.

— As tu des nouvelles?

— Dame.... oui.

— De bonnes nouvelles?.... réponds.

— De toutes fraîches.... au moins.... quoi! on a ce qu'on peut, et ce n'est pas sans peine.

— Certaines?

— Pardi...... sans ça..... je ne serais pas ici.

— Je te crois.... Viens.

— Où ça?

— On t'attend....

— Au salon?

— Oui.

— Qui ça?

— Des amis.... des frères.... des chefs!

— Je ne peux pas entrer comme ça?

— Nigaud!

— Laissez moi monter dans ma soupente. Je me changerai en deux temps.

— Bah! nous avons bien d'autres chats à fouetter, vieux coquet.... J'ai ici tout ce dont tu peux avoir besoin plus tard; viens toujours.

— Ah! c'est comme ça!.... Allons-y, mon colonel.

Et la Cigale suivit résolument le colonel Martial Renaud, qui l'introduisit dans le salon.

Les Compagnons de la Lune accueillirent de leur mieux, et avec des cris de joie, le brave débardeur.

On l'entoura. On le fêta.

Le colosse ne savait plus où donner de la tête.

En pénétrant dans le salon, soit saisissement causé par une transition trop violente du froid au chaud, soit toute autre cause connue de lui seul, la Cigale pâlit affreusement et chancela sur sa base.

A continuer.

MOUVEMENT DU PORT.

BUREAU DE "L'ABEILLE,"
Dimanche matin, 10 mai 1868.

La journée d'hier a été magnifique sous tous les rapports. Il y a eu beaucoup d'affaires en matières d'exportations, les bateaux qui sont partis étaient tous bien frétés. Nous ne pouvons pas en dire autant des consignations qui ont été excessivement faibles, vu le petit nombre d'arrivages. Arrivés, le Franck Pargoud de Memphis, avec 216 balles de coton, Wild Wagoner de Natchez; Grey Eagle de Bayou Sara, et le Brown du bas de la côte. Les départs se composaient du Ezra Porter, pour Cincinnati; Belle Lee, pour Louisville; Frank Pargoud, pour Memphis, Wild Wagoner, pour Natchez, Général Quitman, pour Vicksburg, Lafourche et Bart Able, pour Shreveport; St. Nicholas, pour Grand Ecore, Vicksburg, pour Camden; Frolic, pour Jefferson; Flicker, pour Bayou Lafourche et Ale pour le bas de la côte.

Tous les bateaux à vapeur qui avaient été annoncés comme devant partir hier au soir, à 5 heures, sont en effet partis presque au même instant pour leurs destinations respectives; on aurait dit qu'il y avait eu une entente préalable à cet effet. C'était un admirable spectacle que de voir sur le fleuve treize bateaux lutter de vitesse. Les quais étaient foulés de spectateurs pour voir ce charmant coup d'œil.

LE GREY EAGLE POUR BAYOU SARA.—Ce bateau part ce matin à 10 heures. Les passagers trouveront à bord de ce bateau une confortable cabine, une table des mieux servie et des officiers aussi affables que prévenants. Nous les engageons à ne pas manquer une aussi bonne occasion.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos. Dalferès, partira pour Bayou Lafourche et les points intermédiaires, LUNDI à 5 heures précises. Les expéditeurs qui confieront du fret au Simmes sont assurés d'avance du soin tout particulier donné aux marchandises, et messieurs les passagers qui prendront ce bateau seront sûrs d'y être bien traités.

SPECTACLES.

THEATRE DE L'OPERA.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI............} Directeurs.

Dimanche 10 mai,
Bénéfice de M. ALBERT MARY,
Première représentation de

Le Roman d'un Jeune Homme pauvre,

Drame en 5 actes et 7 tableaux, d'Octave Feuillet. On commencera à 7 heures et demie

Lundi 11,
Neuvième représentation de

L'Africaine,

Grand opéra en 5 actes de Meyerbeer.

Jeudi, 14,
Bénéfice de M. DAMIANI,
LUCRECE BORGIA.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

LUNDI SOIR, 11 MAI 1868,
ET TOUS LES SOIRS DURANT LA SEMAINE,
On donnera pour la première fois à la Nlle-Orléans, Le nouveau drame comique, de Cavanaugh, intitulé:

Belle of the Garden District,
Or, NEW-ORLEANS BY DAYLIGHT,

(La Belle du District aux Jardins, ou la Nouvelle-Orléans au point du jour.)

Avec un mélange de scènes de MUSIQUE, de DANSES, d'ETHIOPIENS, MILITAIRES, ACROMATIQUES, et DRAMATIQUES

DIMANCHE, 10 Mai — Spectacle brillant et varié, dans lequel paraîtra toute la Troupe du Théatre. 10 mai—6f

Fair Grounds. Fair Grounds.

GRANDE FETE CHAMPETRE,
Au bénéfice de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Avis.

LE conseil d'administration informe messieurs les sociétaires que dans l'impossibilité de pouvoir jouir comme autrefois de la salle de l'Opéra pour le bal annuel de la Société, il a cru de son devoir de prendre une initiative en dehors des usages établis jusqu'alors, mais qui, il l'espère, remplira le double but de réunir d'abord les sociétaires comme de coutume, de combler ensuite le vide qu'a laissé dans notre caisse la dernière épidémie et de faire face enfin aux exigences que pourrait nous apporter la saison prochaine;

Comptant plus que jamais sur le zèle des sociétaires et sur le concours du public en général, le conseil a décidé qu'une fête champêtre serait donnée le DIMANCHE, 10 mai, au FAIR GROUNDS, au profit de la Société Française. Toutes les précautions de décence et de bon ordre qu'exigent le nom qu'elle porte et la bonne réputation dont elle jouit dans notre communauté seront prises par le comité. Le prix des cartes d'entrée est fixé à 50 cents par cavalier. On pourra se les procurer jusqu'au jour de la fête, chez

MM. Moulor & Dumestre 13, Chartres;
J. L. Révol, rue de Chartres, No 210;
J. Leblanc, Vieille-Levée 265;
B. Masquère, encoignure Poydras et Circus;
J. Huidobro, 226, Chartres;
J. Biais, No 22, Jefferson;
J. J. Bonnaffé, 47, Levée, 3me District;
A. Bessac, No 4, Promenade Carondelet;
J. Schweitzer, 166, rue Royale;
B. Lanabère, encoignure Orléans et Villeré;
E. Danty, grande halle à la viande;
J. Bouchoux, 14, rue St-Pierre,
P. F. CHABERT, collecteur de la Société.

Pour la location des buvettes et restaurants, s'adresser verbalement à M. J. SCHWEITZER, 166, rue Royale.

Par ordre du président. Le secrétaire
30avril— BARBIER.

PROGRAMME

De la Grande Fête Champêtre donnée le 10 mai 1868 au profit de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

OUVERTURE DE LA FETE A MIDI.

Grand Concert,
Course en sacs à 4 heures,
Jeu de l'Oie,
Joutes Polonaises.
Autre course intéressante,
Jeu de balançoire avec prix,
Départ d'une flottille de ballons.

Bal brillamment éclairé et décoré par M. E. Masson.

L'orchestre sera sous la direction de M. Chs. Jaeger, qui exécutera des quadrilles nouveaux qu'il a composés expressément pour cette circonstance.

CAFES ET RESTAURANTS.

Prix d'entrée.................. 50 cents par cavalier.
Pour voitures franchissant l'enceinte............25 cents.
A. BARBIER,
6 mai—5 Secrétaire.

INSTITUTIONS.

Institution Audubon,
Dirigée par M. A. DARROT,
137..........*Rue Dumaine*..........137
Entre Bourgogne et Remparts.

DES professeurs de mérite reconnu sont attachés à l'établissement. 21avril—1m

INSTITUT IRVINGTON,
A IRVINGTON (*New-York.*)

CETTE pension (française et anglaise) de jeunes garçons, établie d'abord à Baltimore, (Md.) vient d'être transportée à IRVINGTON, New-York.

Cette ville située sur la Rivière Hudson, à vingt-trois milles de la ville de New-York, et ancienne résidence de Washington Irving, est célèbre pour sa salubrité et sa beauté.

Les cours d'études embrasse toutes les branches anglaises ordinaires, les langues classiques et les langues modernes enseignées *pratiquement*. Le français est la langue de l'école. Pour les circulaires, s'adresser à

A. BOURSAUD, principal.

Références: Elliot & McKeever, rue de la Commune, No 180. 20mars—2m.3fps

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON.
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement 21aout—1an

DENTISTES.

Le Dr. F. H. Knapp,

Chirurgien dentiste,
A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il exercera toutes les branches de sa profession d'après les méthodes perfectionnées. Le succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement sans douleur et sans le moindre danger. 1nov—6m

Dr. C. BLANCKE

416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.

ALUMINIUM! ALUMINIUM!
La découverte la plus récente du siècle,
GRAND SUCCES!

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les rateliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les ratteliers montés sur or et sur argent; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.
26 mars—1an

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Le pox

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
24 mars—PP le M

HOTELS RESTAURANTS &c.

HOTEL A BILOXI,
Tenu par M. Boulo.

M. BOULO prévient ses amis et connaissances, ainsi que le public, en général, qu'il vient de faire réparer son établissement à neuf et qu'il est prêt à recevoir les familles comme par le passé, à des prix très modérés. Il y a aussi, attachées à l'établissement, des cabanes à bains pour dames et messieurs. 5 mai—3m

Ancienne Maison Lestrade — (Mandeville.)

FRANÇOIS COLOMES, SUCCESSEUR.

E Soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis en particulier, qu'il vient de faire l'ouverture de cette maison; qu'on y trouvera, comme par le passé, tout ce qu'il y a de plus fin et de plus délicat pour les gourmets. La plus grande attention sera donnée au choix des vins et liqueurs. Les prix sont de deux piastres par jour à table d'hôte—vin compris. L'établissement est aussi pourvu de chevaux et voitures à la disposition des voyageurs ou pensionnaires.

NOTA.—Eau minérale des sources d'Abita. 21av—1m

ORLEANS EXCHANGE,
RESTAURANT-HOTEL,
A MANDEVILLE, rue Girod, en face du wharf.

Le soussigné, employé dans les restaurants les plus renommés de la Nouvelle-Orléans, fera SAMEDI 25 avril, l'ouverture d'un grand Restaurant-Hôtel à Mandeville. A cet établissement de premier ordre sont attachés un Café, un Billard, un Tir au pistolet et un Service de voitures. Les voyageurs seront traités comme on l'est dans les premiers hôtels. On les enverra chercher en voiture, avec leur bagage (sans frais), à l'arrivée du bateau, et un pavillon sera hissé, au moment de l'atterrage, en face de l'hôtel.
24 avril—1m F. AUGUSTE.

RESTAURANT BARTHE
A MANDEVILLE.

Le Restaurant Barthe sera ouvert au public le SAMEDI 25 avril. Les personnes qui visiteront ledit restaurant trouveront une table d'hôte, servie tous les jours une demi heure après l'arrivée des bateaux à vapeur et une heure et demie avant le départ.

Les personnes qui ne voudraient pas manger à la table d'hôte pourront se faire servir dans les salons qui seront réservés à cet effet. Excellents Vins et Liqueurs.

Chambres garnies. Prix modérés.

☞ Chambres à bains, ustensiles de pêche, bateaux de promenade (à la voile et à rames) gratis.
21 avril—1m

Hôtel de Pointe Claire.

CE célèbre hôtel sera ouvert vers le 15 mai. Le propriétaire se flatte que la réputation de l'établissement sera ce qu'elle a toujours été avant la guerre.

Pointe Claire est un des endroits les plus salubres du Sud, ainsi que le prouve les grandes épidémies qui ont sévi à la Nlle-Orléans et à Mobile en 1853, 1853 et 1857. Il ne s'y est pas déclaré un seul cas de fièvre jaune.

Les bains de mer surpassent tous ceux des bords du golfe. Les bains sont à quelques pas de l'hôtel. Les pensionnaires peuvent demander, en tout temps, des bains d'eau de mer.

Le poisson et les huîtres y abondent pendant toute la saison.

Les propriétaires de voitures et de chevaux y trouveront d'excellentes écuries.

On s'est assuré un corps de musiciens pour les danses du soir.

Un beau steamer à basse pression fera le service régulier entre Mobile et Pointe Claire. Il partira tous les jours de Mobile.

—PRIX—
Par jour............................ $4.
Par semaine........................ $25.
Par mois............................ $100.

Le propriétaire remercie sincèrement le public de l'appui accordé au "Battle House" et espère qu'il lui sera continué.

A. M. GODFREY, propriétaire de l'hôtel de Pointe Claire, et du Battle House de Mobile
19avril—1m

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825,]
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dresser, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouc'ses à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
14 sept—6 m LEEDS & Co.

Traitement Spécial
DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. DE BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose Maladies du Foie et des voies urinaires, et la Surdité.—Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14 janv—1 an

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et St. bertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 18mai—1an

MALADIES DES YEUX.

LE Dr. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.

Consultations de 11 à 2 heures au No 160, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 3 à 4 heures 16 nov—6m—(1)

JACOB OTT Entrepreneur,

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 13 nov—1an

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec le "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $187 50 en or; Seconde place en entrepont, $78 50 en or.

Le prix réduit étant de $425 et $1.2 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen Line," pour $15 en monnaie courante

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

La troisième fut la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" resta quarante-sept jour en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, les spéculateurs veulent se débarrasser de ces carcasses flottantes en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $67) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.
5avril—1m BALLARD C. DUNN.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $220 once
Passage dans une cabine 2d pont avant...... 193
Passage d'entrepont................................ 100

Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés sur le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—lau 21 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS, capt. Duchene...Samedi 16 mai,
EUROPE, " Lemarié.....Samedi 30 mai,
ST-LAURENT, " Bocande....Samedi 13 juin,
PEREIRE, " Surmont....Samedi 27 juin,

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS.
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
Sav r 12) V. PERRILLIAT, 127 rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire
VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, MERCREDI, le 13 mai, à huit heures du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Hâvre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLIAT, agent,
6 mai—au 13 127 rue de la Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:
New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres $115 Aller et retour, $185.
New York à Paris $125 Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 180.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
CLEOPATRIA,
commandant Phillips,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Le SAMEDI, 16 mai, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle Orléans.

Le Steamer
UNITED STATES,
Commandant Geo. L. Norton,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le DIMANCHE, 17 mai, à 8 heures A. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements,
Chambres................ $30 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer CRESCENT CITY suivra et partira DIMANCHE, 24 mai.

Compagnie de paquebots quotidiens entre la Nlle-Orléans et Mandeville—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville. Le bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cousens, commencera son service régulier LUNDI, 27 du courant, et partira TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, et le samedi à l'arrivée du train de 4 heures P. M.—Retour. Il partira

De Madisonville, tous les jours, à 5 1/2 heures du matin
De Mandeville, du 6 1/2 do do

Et arrivera à l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Tous les dimanches matin, il y aura une EXCURSION. Le bateau quittera l'extrémité du chemin de fer pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie. Il partira de Madisonville, pour la Nouvelle-Orléans, à 3 heures et demie de Mandeville à 5 heures, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures et demie.

Le CAMELIA étant un grand bateau, offre tous les avantages qu'on peut désirer, et ayant été acheté spécialement pour ce service il le tera au été et en hiver.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
23avril— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE LEWISBURG ET MADISONVILLE—
Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit: à l'arrivée du convoi de MIDI; et le samedi, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi. Il commencera le 19 avril, ses excursions du dimanche—partant de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie et revenant dans la soirée du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit: Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers sont débarqués au wharf de Covington.
LOUIS FRIGERIO, JR,
15 avril—3m Rue de Chartres, No 26.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
10 avril— 64 Vieille-Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Aucoin commis F. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 mai—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES à 10 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir (commençant au 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Max Blanchard, commis, T. Devaux, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures du matin, et les VENDREDIS, à 5 heures du soir. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune coalition. 11 avril—1m

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRETES
ET
DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.
E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
22 aout Enc. Conti et Bourgogne.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent salut:—Attendu que O. Lelièvre & Co., ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, se sont adressés au Greffe de cette Cour et ledite vente fut enregistrée le 8me jour de mai de l'année 1868, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit le quatorzième jour d'avril de l'année 1868, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 26 de juin de l'année 1866, dans l'affaire de Joseph D Weaver vs Theophile Aufoux, No 18,026 du dossier de cette Cour, à laquelle vente O. Lellievre & Co. se sont rendus acquéreurs pour le prix de seize mille cinq cent cinquante piastres. ($16,550 00) comptant.

Description de la propriété d'après le transfert Judiciaire, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, de la Commune, Carondelet et du Canal désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par A. S. Phelps autrefois arpenteur, en date du 13 mai 1848 et déposé en l'étude de L. T. Caire alors notaire public en cette ville

Ledit terrain ayant une façade de vingt et un pieds sur pouces et quatre lignes sur la rue Baronne, cent trente pieds sur une face qui le sépare d'une allée commune, vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes, derrière sur une ligne qui le sépare d'une autre allée commune et cent trente trois pieds trois pouces et une ligne sur la ligne limitrophe au numéro deux.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de L. A. Garidel, suivant acte au rapport de P. Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 1er septembre 1857.

Témoin, l'Hon. G. Duplantier, Juge de ladite Cour, ce 9me jour de mai de l'année de N. S 1868 et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 92me.
WM. WOELPER,
10mai—1°,12 21,30 — 12 juin Greffier.

Succession de Fergus Mayonne—No 29,493.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.— Attendu que Arthur Saucier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Fergus Mayonne, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
10 mai—13 19 Greffier.

Succession de Margaret Muerhead, épouse décédée de David Grant—No 32,108.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que David Grant a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Margaret Muerhead, épouse décédée de David Grant, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
1er mai—1er.5.10 Greffier.

Succession de Antoine Reufino V. Fernandez.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nelle-Orléans—Attendu que Marie O tavie Percy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Antoine Reufino V. Fernandez décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
6 mai—10 15 Greffier.

Succession de Moritz Huss—No 31,966.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que John Jacob Herr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Moritz Huss, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
6 mai—10 15 Greffier.

Succession de R. C. McMillen—No 25,760.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
6 mai—10 15 Greffier.

Succession de Mme Harriet Foster ou James, No 29,5'8.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
6 mai—10 15 Greffier.

Succession de A. W. C. Manouvrier—No 20,731.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
6 mai—10 15 Greffier.

Succession de Mme Pickney Tatum, femme de Samuel Sawson.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Samuel Sawson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme Pickney Tatum épouse de Samuel Lawson, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
6 mai—10 15 Greffier.

Succession de John Sandrock—No 32,112.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de tutelle à la succession de feu John Sandrock, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
2 mai—2,5,10 Greffier.

Succession de Bazile Dédé, fils—No. 31,920.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
5 mai—11 17 Greffier.

Succession de John G. Friedmann.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
8 mai—11 17 Greffier.

Succession de James McIntosh—No 17,391.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
8 mai—11 17 Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans. — Je certifie par les présentes que le 8 février 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants: No 23,157—Rosalie R. Tourné, femme de C. H. Weckmuller contre son mari.—Il est ordonné adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Rosalie R. Tourné femme de Charles Henry Weckmuller, et contre le défendeur, son susdit mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux jusqu'à ce jour; que le défendeur soit condamné à payer à la demanderesse la somme de trois mille six cents piastres, avec intérêt légal sur la dite somme de la demande judiciaire à parfait paiement, et les frais du procès, avec l'hypothèque et le privilège accordés aux femmes mariées pour la garantie et la restitution de leurs droits dotaux et paraphernaux.

Signé le 8 février 1868.
Signé: PAUL E. THÉARD, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle Orléans, ce 8 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit.
CHS. LAUDUMIER, Député-Greffier.
2 mai—2 5 10

A VENDRE.

UNE IMPRIMERIE ET UN JOURNAL HEBDOMADAIRE, français qui se publie depuis dix ans dans l'Etat de New York. Cause de vente: nécessité pour le propriétaire de retourner en France.

S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 21avril ☞

A LOUER:

ECURIE, REMISE et GRANDE COUR, propres à pour chevaux, voitures, wagons, charrettes, drays, &c. S'adresser chez J. Barré sellier, rue Bourbon, 204, entre Dumaine et St-Philippe.

J. Barré annonce au public qu'il a reçu un assortiment de sellerie, harnais, selles, brides et articles de chasse par le steamship Panthéon, venant du Hâvre.
Rue Bourbon, 204, entre Dumaine et St-Philippe.
28 fév—3m 1les 21

Appartement à louer.

On louera immédiatement un appartement situé au rez de chaussée de la maison No 58 rue Dauphine, entre Conti et Bienville. L'appartement est complètement meublé et se compose d'un salon, d'une chambre à coucher et d'une salle à manger. On aura la jouissance de la cour. S'adresser sur les lieux.
5 mai—6f

A VENDRE.

Belle PROPRIETE à Mandeville, face au Lac.
S'adresser à
J. V. GOURDAIN,
Courtier,
26 avril ☞ No 16, Place de la Bourse.

A Louer,

Le magasin situé rue Bourbon, No 57, entre les rues Conti et Bienville, dernièrement occupé par MM. St Amand & St-Cyr.

Le dit magasin sera loué avec toute l'installation qui s'y trouve, telle que: étagères, vitrières, comptoirs, glace, gaz, coffre fort, &c. &c.

Pour les conditions, s'adresser à
D. B. MACARTY,
16 avril—15f 57 rue Bourbon.

A Louer ou à Vendre,

Une jolie RÉSIDENCE d'été, située sur la rivière Tchefuncte, à trois milles au-dessus de Madisonville, comprenant une maison de maître à étage, une cuisine, une écurie, remise et dépendances, un wharf, une cabane à bain. La propriété contient 25 acres environ, la plus grande partie boisée, et est à proximité d'une source.

Cette résidence sera louée toute meublée pour la saison d'été, à des conditions avantageuses.

S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 22 avril ☞

Nattes, Nattes, Nattes,
GRAND RABAIS
POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs; ainsi qu'un bel assortiment de marchandises sèches.
A vendre par D. BLANCHARD,
17 avril—1 m. Enc Toulouse et Dauphine.

Pois "Clayed" de la Caroline et Riz de la Caroline.

1500 Sacs Cow Peas de la Caroline du Sud.
75 boucauts Riz prime de la Caroline du Sud, reçus par les derniers arrivages de Charleston et à vendre, à des prix réduits pour clore des consignations, par PRICE, HINE & TUPPER,
21avril—1m Rue Carondelet, No 62

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs. A vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, au fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL,
1aôa—1 an. rue Carondelet No 184.

Bois, Charbon, Sable, &c.
J. C. KATHMAN,
(*Fabrique de Toits des Tropiques*),
Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage,
RUE BIENVILLE, No 224,
Coin Marais, Nlle-Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 53 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai 24 mars—3m

L. CRESSON,
PEINTRE,
103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIETE: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. THOS. BYRNE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,346—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Canal, Commune, Carondelet et Baronne 33 sur 25. Canal Commune, Carondelet et Baronne 32 sur 127, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.
Assessment $75,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—mai 2,10,16 24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans,—No 19,854.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Solomon, Napoléon, Conti et St-Louis, Olympia, St-Patrick, Bienville, Douane, Bernadotte, St-Antoine, Bienville, Conti, St-Louis, Toulouse, Solomon, Napoléon, St-Pierre, Toulouse Solomon Napoléon, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.
Assessement, $11,500
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—mai 2,10,16,24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, vs H. McNEIL VANCE.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. —No 20,616 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Chartres, Passage de la Bourse, Canal et Douane 31 sur 53, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.
Assessé $15,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—mai 2,10,16,24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CHS. H. LUZENBERG.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 19,651—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Annonciation, Constance, Richard et Orange, suivant le rôle d'assessement 1866, déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $11,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 avril—24—2 10,16 24 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs SAML. G. FERGUSON.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,231—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt cinq mai 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Entre les rues Bourgogne, Remparts, Conti et Bienville, 24x119, suivant rôle d'assessement pour l'année 1866, déposé au bureau du Trésorier de cette ville.—Assessé à $7,500.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—mai 2 10 16,24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. EUSEBE BOUNY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 31,057—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit suivant le rôle d'assessement 1866 déposé au bureau du Trésorier de cette ville—

Ilet No 1,209, Français, Champs-Elysées, Flore et Vertu, assessé à $400. — Ilet No 152, St-Antoine, Avet Vertu et Magasin, assessé à $1,000.—Ilet 1,5'2, St-Antoine, Avet, Loi et Hope, assessé à $40. — Ilet 1,503, Avet, St Bernard, Loi et Hope, assessé $500.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 avril—mai 2, 10, 16 24

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. J. C. Kathman.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 19,848—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

Tremé, Marais, Bienville et Douane,
Tremé, Marais, Bienville et Douane,
Galvez, Miro, Bienville et Conti
Suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.
Assessés à $11,600.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24avril—24,2 10,16 2 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs ALEX. McCONNELL.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,862—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District No 2, Ilet 24, entre Baronne, Dryades, Clio et Calliope.
Assessement $2,000 suivant le rôle d'assessement au bureau du Trésorier de cette ville.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24avril—24,2 10,16 24

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs Léonce Burthe.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,967—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St Joseph, Calliope, Water River, 120 sur 129 suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.—Assessement, $6,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24avril—24,2 10 16 24

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Jules Blineau.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,958—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt sept mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St-Louis, Toulouse, Royale, Bourbon, 50 sur 105, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.—Assessement, $13,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24avril—24,2,10,16 24mai

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Alfred Wiltz

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,642.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St-Charles Carondelet Poydras et Perdido 15 sur 100, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.—Assessé à $20,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24avril—24,2,10,16 24mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs A. ROUX

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,641—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Orléans, St Pierre, Dauphine et Bourgogne 36 x 76 suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessement $3,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—2 10 16 24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs LUCIEN ADAMS.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No 30,461 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI vingt cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Carondelet, St Charles, Promenade Triton, Calliope et Tivoli 37 sur 100, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessement $3,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—24—2,10,16,24 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs. LOYD R. COLEMAN.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,145—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Coliseo Camp, Course, Orange, Felicité 35 sur 112, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.
Assessé $10,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—mai 2,10,16,24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Thibitation HOPKINS.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,362—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Chemin de Gentilly, côté droit 24 arpents, Chemin de Gentilly, côté gauche 25 arpents, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé à $20,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—2,10,16,24mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs la VEUVE J. C. T. MACE.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,924—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District 7, Ilet 62—St-Louis, Toulouse, Royale et Bourbon.
Suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésor de cette ville.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions. — Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—24 mai 2 10 16 24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs BENJAMIN TOLEDANO.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, — No 20,602.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Ilet Basin, Franklin, Poydras et Lafayette 40 x 85.
Assessement $4,800.
Ilet Peter, Front, Crossman et Canal 53 x 90.
Assessement $10,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—24 mai 2 10 16 24

VENTES A L'ENCAN.

BEDELIA B. ACKER épouse de Geo W. Acker vs son EPOUX.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,851.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de mai 1868, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'un magasin de marchandises sèches situé au No 197 de du Canal, suivant inventaire déposé au bureau pour recours.
Saisie dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29avril—2,4,7,10 mai

DAVID FAIREX vs C. BECK.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 23,937 — En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 avril 1868, à moi adressé par l'Hon. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze mai 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un café situé au No 78, rue Carondelet, dans le Deuxième District de cette ville, ainsi que tous les meubles et effets qui s'y trouvent, suivant inventaire déposé au bureau pour recours.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 avril—29—2,4,7,10 mai

SUCCESSION DE MARY GAHIGAN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 26,080—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de James Fuller et als, vs James Gahigan et Patrick Gahigan, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix-huit de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

TOUS LES DROITS, TITRES ET INTERET des dits défendeurs James Gahigan et Patrick Gahigan, à la succession de Mary Gahigan, récemment ouverte en la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant le No 26,080 des dossiers de la dite Cour, et aussi tous les droits, titres et intérêt des dits défendeurs, à savoir, la moitié indivise à la seule propriété inventoriée de la dite succession, savoir:

UN CERTAIN TERRAIN de forme irrégulière situé au faubourg La Course, dans le Premier District de cette ville, mesurant quatre vingt douze pieds quatre pouces de face au fleuve, sur la rue de la Levée (aujourd'hui Tchoupitoulas) et seulement dix neuf pieds à l'autre bout, sur une profondeur de cent-vingt pieds sur la ligne latérale limitrophe de la propriété Livaudais et cent quarante pieds six pouces de profondeur du côté qui avoisine la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant aux Religieuses Ursulines.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant

Cette propriété a été acquise par Michael Duffey de Joseph Lambard et Charles Momay, par acte au rapport de A. Baudoin, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 15 juil et 1851, et subséquemment acquise par Edward Burke à une vente publique faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 2 de janvier 1868, à la poursuite d'Edward Burke vs Michael Duffey, portant le No 13,979 des dossiers de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon billet ou obligation avec caution bonne et valable, conformément à la loi, et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Ledit acquéreur paiera au comptant, et ce, en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, s'élevant ensemble à la somme de $305 00 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 mai—2 6 10,14,17

DE GAS BRO. AGENTS vs M. P. RYAN.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,556—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus et d'u consentement des parties y intéressées, je procéderai le MARDI, douze mai 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une ferblanterie qui se trouve au rez-de-chaussée du magasin et les effets mobiliers qui se trouvent au premier d'un certain édifice situé à l'angle des rues Bienville et Front (No 51 Front) dans le Deuxième District de cette ville; le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions-Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
1er mai—1,5,10,12 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DANIEL GRAHAM vs KENNEDY & Mc KEONN Mrs VIRGINIA L. BONFORD, adm. vs DANIEL KENNEDY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, Nos 18,722 et 18,723—En vertu de deux writs de fieri facias contre Daniel Kennedy, à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, deux de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

L'intérêt dudit défendeur Daniel Kennedy, à savoir: La moitié indivise dans deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Notre Dame, Julia, Delta et Water, désignés par les numéros Quatre et Cinq du dit îlet, conformément au plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, le 21 mai 1866

Lesdits terrains sont contigus et mesurent, chacun, vingt-quatre pieds neuf pouces et cinq lignes de face aux rues Water et Delta, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds.

Ensemble avec toutes les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Acquis par le défendeur et ledit McKeonn, de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport de W. Castell, notaire public en cette ville, en date du 3 juillet 1866.
Saisie dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 mai—2,10,19,26—2 juin

LAURENT UTER vs H. MARKHAM.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,314—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI treize mai 1868, à 10 heures A. M., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
DEUX CHARS
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2mai—2,5,8,10,13

ARISTIDE HOPKINS agent vs EDW STAPLETON

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,803—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI treize mai 1868, à 10 heures A. M., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de mobilier, marchandises et effets, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2mai—2,5,8,10,13

JAS. C. MARONEY vs JOHN DARRAS & CO.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,363—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 24 avril 1868, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, treize mai 1868, à 3 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un distillerie situé au Nos 131 et 132, rue de la Levée près de la Presse à coton de la Levée dans le Troisième District de cette ville, ainsi que tous les effets mobiliers qui s'y trouvent. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er mai—1,5,8,10,13

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. Mme JULES BENIT.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,326—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Royale, Bourbon, Bienville et Douane, 65 sur 128 assessé à $6,000, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 avril—8,16 21 1er j

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs PHILIP H. MORGAN.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 19,889—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

District No 3, Ilet No 179, entre les rues Camp, St-Marie, Girod et Julia, assessé à $34,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—mai, 10, 21 ☞

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs P. H. MORGAN.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans,—No 19,65'—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La propriété dont description suit, suivant rôle d'assessement déposé au Bureau d'assessement du Trésorier de cette ville, Deuxième District, No 9 en face de la route de Gentilly, assessé: $10,000
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9avril—10 et 24mai ☞

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Chs. H. CHASE

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,332—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Constance, Magazine, Race, Orange 60 x 185; Chestnut, Coliseum, Felicité, Ste-Mary 28 x 128, suivant le rôle d'assessement 1866 déposé au bureau de Trésorier de cette ville—assessé à $9,800.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 avril—mai 2, 10, 16, 24

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs Bernard Aragon.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,367—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Gravier, Perdido, Felicité, Poydras et Gravier, 91x120, suivant le rôle d'assessement déposé au Bureau du Trésorier de cette ville.
Assessement, $35,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—2,10,16,24 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs L MADISON DAY.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 30,477—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Ilet Gravier, Commune, Carondelet et Baronne 77 sur 120, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.
Assessé à $25,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 avril—24 mai 2 10 16 24

VENTES DE CONSTABLE.

Phillip Liner contre L. Von Zinken — No 1432.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Hon. Paris Childress, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le LUNDI 18 mai 1868, à 11 heures du matin, aux écuries Pan Liner, rue Gravier, près de la rue des Baronne: — Une selle et une bride, saisies dans le susdit procès.—Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.
6 mai—8,11,18 H. C. PENNIMAN, Constable.

HELMINA DEVESE vs FRANK HERBER—No 5,016

TROISIEME JUSTICE DE PAIX, Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Paul W. Collens, Troisième Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai LUNDI le 18 mai 1868, à midi, au No 85 rue Bienville, Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété suivante, saisie dans l'affaire ci-dessus—Un lot de meubles, suivant inventaire.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHS. CATOIR,
8 mai—8,11,17 Agissant Constable.

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.
LEEDS & CO.
6oc—6m Au coin des rues Delord & Foucher.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Vente sans réserve aucune.

JEUDI, 14 courant, et jours suivants. Stock entier de Chapellerie de MM. W. J. Quinlan, No 36, rue Commune.

PAR G. LEAUMONT, encanteur.
Salle d'encan, 63, rue de Chartres.

JEUDI, 14 courant, et jours suivants il sera vendu sans réserve, au magasin de MM. J. Quinlan & Co, No 36, rue Commune—

Le stock entier de chapellerie du dit magasin, se composant de:

Chapeaux noirs en laine noir, gris et nutria pour hommes, garçons et enfants.

Chapeaux feutre gris, noirs, nutria et brune, genre Planters, Derby, Resorte, Sensation et Jerome; chapeaux feutre noirs, gris et noirs pour garçons.

—AUSSI—

Un grand assortiment de chapeaux en paille, tels que:

Chapeaux Leghorn, Panama, Canton et Campêche, pour hommes.

Chapeaux Leghorn Panama et Canton pour garçons.

Chapeaux en paille pour dames, fillettes et enfants

Chapeaux (genre nouveau) en feutre pour hommes et enfants

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

N. B.—Tous ces articles ont été choisis spécialement pour le commerce de la ville et de la campagne.

Les acheteurs feront bien d'assister à cette vente qui aura lieu sans aucune réserve. 10mai— ☞

FRANCIS FERNANDEZ & CO

350 lots Marchandises étrangères et du pays, et Articles de fantaisie, sans aucune réserve.

Par F. FERNANDEZ & Co.
F. FERNANDEZ, Encanteur.

MARDI prochain, 12 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, No 44, rue Vieille Levée, entre les rues Bienville et Douane, sans aucune réserve—

350 lots marchandises étrangères et du pays, et articles de fantaisie, comprenant un assortiment général, — Telles que —

Indiennes fantaisie, jupons et étoffes à jupons, ouvrai, popelines, nansous mouchetés en soie et batiste, mérinos, mousseline laine, grenadines, popelines, &c., mousseline suisse, robes, manteaux en soie et drap, cotonnades, coton blanc et coton écru, bas et demi bas, chemises mohair, chemises en toile, chemises de peau, rubans, tarlatane, bretelles, gants, mouchoirs fil, draps, etc.
Conditions—Comptant. 10 mai

PAR LOUIS STERN & BRO.

GRANDE VENTE, SANS RÉSERVE,
400 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
50 " Chapeaux d'hommes, de jeunes gens et de jeunes garçons.

PAR LOUIS STERN & BROS.,
M. STERN, encanteur.

LUNDI, 11 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp—

400 caisses de bottes, souliers et brodequins—un assortiment général pour dames, demoiselles, hommes, jeunes gens et jeunes garçons

Egalement

50 caisses de chapeaux—un grand et bon assortiment convenable pour le commerce.
Le tout sans limite ou réserve.
Conditions à la vente. 10 mai

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de JOHN G. TURNER
No 32,080—Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Bureau, 36, rue Bienville.

MERCREDI, le 10 juin 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 mai 1868, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite—

Six certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 43, d'après un plan tiré par C. Giroux, le 19 décembre 1849, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public. Le susdit îlet No 43 est borné par les rues Magistrat, Nouvelle-Orléans, London avenue, et Vertu, et désigné par les Nos 11, 12, 13 14, 15 et 16.

Conditions—Comptant.

Acte de vente par devant A. P. Dorlocourt, notaire public, ensemble avec les timbres des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur. 10 mai—18, 21, 30—juin 9 10

PAR S. GUINAULT

Vente renvoyée au 16 mai courant.
VENTE SANS RESERVE

Pour effectuer un partage, d'une magnifique résidence et de cinq terrains contigus sur la rue St Philippe, faubourg Tremé.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI 16 mai 1868, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur et sans la moindre réserve, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Six lots de terre désignés par les Nos 1 à 6 de l'îlet renfermé par les rues St-Philippe, Dumaine, Johnson et Galvez.

1o—Cette belle propriété, bâtie sur le lot No 6, ayant 42 pieds de face à la rue St-Philippe, 85 pieds de largeur en arrière du fond sur 127 pieds de profondeur, ... de maçonnerie, en outre d'un ... de 137 pieds 6 pouces, ... salle à manger, deux ... de ... Le toit est en ardoises ... pour ... pièces sur ... de profondeur de ... Galvez et de 3 pieds de largeur, galerie sur le devant, balcon sur le derrière de pour ... et et ... etc., etc.

2o—Deux lots contigus, désignés par les Nos 4 et 5, ayant chacun 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur.

3o—Un lot désigné par le No 3 contigu au No 4, formant encoignure des rues St-Philippe et Galvez ayant 30 pieds 9 pouces de face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur.

[illegible]

Conditions—Moitié comptant, et la balance payable à un crédit de un et deux ans, en billets divisés par portions, à la convenance des intéressés, portant huit pour cent d'intérêt dès date et hypothèque. Dans le cas où les acquéreurs jugeraient convenable de payer comptant, il leur sera fait un escompte de huit pour cent par an. Les bâtisses devront être assurées ... et la police transférée aux ... aux frais des acquéreurs ainsi que les frais d'assurance pour le montant des billets.

Les taxes de 1868 devront être payées par les acquéreurs.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 mai

Meubles et installations de café.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, enc. Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, 12 mai 1868, il sera vendu à 4 heures et demie de l'après-midi, à l'encoignure des rues Chartres et Hôpital:

L'installation complète d'un café consistant en comptoir, étagères, tables chaises, etc. etc. ...

... armoires, glaces, chaises, bureau, ... &c. &c.

Conditions—Comptant. 10 mai

Vaches. Vaches.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

MERCREDI, 13 mai 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Broad et Esplanade:

18 belles vaches de laitre, 11 avec jeunes veaux.
Conditions, comptant. 10 mai—

PAR D. E. MORPHY

Vente positive et sans réserve, par Catalogue, pour cause de liquidation, de

7,464 Caisses de Vitres françaises.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MARDI, 12 mai, 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu sans réserve, au magasin des importateurs, MM. Vorbourg & Nephew, No 28 de la rue Pétrs, près la rue de la Douane—

7464 caisses de vitres françaises de différentes grandeurs et de première qualité.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

On peut se procurer des catalogues soit au bureau des importateurs ou à celui de l'encanteur, No 47 de la rue de Chartres. 7 mai

PAR CHS. T. NASH.

Succession de George Kobis, décédé.

Propriétés foncières de prix, dans le Troisième District.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur,
Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

LUNDI, 18 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 16 avril 18 8—No 29362 du dossier de la dite Cour—il sera vendu, pour le compte de la susdite succession, les propriétés suivantes:

Un îlet de terre situé au faubourg Washington de cette ville, District Pandelly, désigné par le No 14, renfermant 12 terrains et 1 1/2 lui ... compris entre les rues Gordon, Grands Hommes, Craps et Adam. Le dit îlet a, plus ou moins, au pied anglais, 312 pieds 9 pouces de face à la rue Gordon, 127 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Craps 314 pieds 3 pouces 8 lignes de face à la rue Adam et 81 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Grands-Hommes, le tout d'après un plan de l'arpenteur Pandelly, daté du 1er février 1846 et déposé en l'étude de Jos Cuvillier, notaire de cette ville.

Un terrain désigné par la lettre "R", avec les améliorations qui se trouvent dessus, consistant en des bâtisses en bois, &c., sous les droits, voies, &c. du dit terrain qui est situé au faubourg Washington, Troisième District, dans l'îlet No Trois, compris entre les rues Marais, Massant, &c. et la propriété d'Albert Piernas, d'après un plan dressé par Buisson, daté 20 mai 1833 et déposé à l'étude de O. de Armas, notaire. Le dit terrain a 32 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur 186 pieds de profondeur du côté désigné par la lettre "Q" sur le dit plan et 186 pieds 6 pouces du côté désigné par la lettre "S."

Le terrain no "S", situé dans le dit îlet, touchant au susdit terrain "R", ayant 32 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur 186 pieds 3 pouces du côté désigné par la lettre "R" sur le dit plan et 206 pieds 8 pouces, plus ou moins, du côté qui touche à la propriété d'Albert Piernas.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Hero, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 avril—19,26,3 10,17mai

Propriété foncière dans le 3me District.

PAR CHS. T. NASH, encanteur.
Bureau, Masonic Hall, coin St Charles et Perdido.

LUNDI 18 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, les propriétés suivantes—

Un certain îlet de terre situé au faubourg Washington désigné par le No 73, compris entre les rues Caton, Hancock, Foret Treou, renfermant 24 terrains numérotés à 24 inclusivement.

2o Quatre terrains situés dans le dit faubourg Washington, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 de l'îlet No 78, sur le susdit plan,—lequel îlet est compris entre les rues Solon Tricou, Percy et les terres publiques.

3o—Huit terrains situés dans le dit faubourg Washington, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement, de l'îlet No 3 du dit plan lequel îlet est compris entre les rues Solon, Tricou, Hancock et les terres publiques.

Conditions: comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Thos. J. Beck Jr. notaire public, aux frais des acquéreurs.
3mai—3,10,16,17

Succession de George E. Carlton, décédé.

Le tiers indivis dans une terre et des améliorations, stock et instruments aratoires — dans la paroisse Caldwell.

PAR CHAS T. NASH, encanteur.
Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St Charles et Perdido.

IL sera vendu, LUNDI, 18 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 17 avril 1868, No 29,928 du dossier de la dite Cour—

Le tiers indivis dans une terre et des améliorations, stock, instruments aratoires, etc, dans la paroisse Caldwell, Louisiane, laquelle terre ou habitation est décrite d'une manière plus complète, comme suit:

765 acres de terre (plus ou moins) situés sur le Long Lake, connus sous le nom de "Habitation Long Lake," près de la rivière Ouachita, dans la dite paroisse, achetés par Gower, Carlton et Childs, de Daniel Wade, d'après un acte passé devant Thos. J. Hough, recorder de la dite paroisse, vers le 15 janvier 1866.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Thos J. Beck, aux frais de l'acquéreur. 19 avril—19,26 av—3,10,16,17mai

Succession de D. W. Ashbrige, décédé.

Terrain de prix et amélioré, dans le Troisième District.

Par CHAS. T. NASH, Encanteur,
Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

IL sera vendu, le SAMEDI, 30 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 24 avril 1868 et portant le No 29,625 du dossier de la dite Cour—

Deux terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Columbus, Villere, Kerlerec et Plauché. Les dits terrains ont 33 pieds 3 pouces de face à la rue Columbus sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 150 pieds 3 pouces. Ils sont désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par E. Surgi, voyer, le 26 janvier 1850. Les améliorations sont une maison en bois, à étage, couverte en ardoises, ayant 6 chambres et cabinet, corridor et galerie au rez-de-chaussée et au-dessus; cuisine et écurie couvertes en ardoises, chambres à domestiques, citerne, puits couvert, hangar, bassins, &c.

Conditions—L'acquéreur devra assumer un billet de premier hypothèque daté du 11 février 1865, tiré à l'ordre de Mme Sarah H Ashbridge, endossé par elle pour deux mille cent piastres, lequel billet sera du le 11 décembre 1868, et est garanti par privilège de vendeur, d'après un acte au rapport de T. O Stark, notaire en date du 26 octobre 1865. Pour le reste, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente pardevant James Graham, not. pub, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu des Etats Unis. 1er mai—1 3 10 17 24 29 30

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches, Lingerie et Coutellerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
ALEX. LEVY, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 36.

LUNDI, 11 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Linons toile et Union, toiles imprimées, toiles d'Irlande, jaconats, mousseline suisse, tape checks, nansous, mousseline brochée et mousseline Jacquard, brillantines, grenadines, barèges à voiles, alpacas, mérinos, mousselines suisses, coton blanc et coton écru, cotons à draps, indiennes d'anglaises et américaines, gingas fil et ging... coton, coton bleu et coton écru à moustiquaire, bo'inet à moust... coutil fil, cotonnades ginghams unis et fantaisie, draps noirs, casimirs, satinets, mérinos, jeans, tweeds, mouchoirs toile et coton, serviettes toile, nappes, mouchoirs, camisoles, chemises toile et chemises coton, chemises de peau, caleçons, etc.

—Egalement—

300 doz. coutellerie de poche et de table.
Conditions à la vente. 10 mai

ACTIONS. ACTIONS.

Cent actions de la Banque du Commerce (Waterworks)—à l'encan.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, encanteur,

IL sera vendu, jeudi, 14 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par ordre de la Banque d'Atre les rues Canal et Douane, pour le compte de qui il appartiendra—

100 actions de la Banque du Commerce (Waterworks) de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 9mai—9,10,12,14.

PAR H. SCOTT.

Grande vente de marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, etc., à l'encan

PAR H. SCOTT,
H. MARKS, Encanteur.

IL sera vendu, lundi, 11 mai, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—

Un magnifique assortiment de marchandises sèches fraîches, telles que: indiennes, camlet jeans, linons, percales, organdis, toile et bobinet à moustiquaire, coton fil plaids, coutil à matelas, jaconet, mull. Union Victoria, mousseline suisse jeans du Kentucky, coton blanc et coton écru cotons à draps, linge toile de table, bonneterie, corsets, parapluies, mouchoirs, etc.

Egalement—750 lots d'habillements de saison venant d'être reçus—pantalons en casimir, satinet, jean, gingas fil et coutil; redingot en et gilets de mêmes étoffes, gilets de dessus. Et—Un grand choix de lingerie—chemises blanches et en couleur, caleçons, chemises de peau, Bellknapp chemises de dessus à plaids d'Ecosse et diagonales Quelques caisses de bottes et de souliers Et un bon stock de chapeaux d'hommes et de jeunes garçons. 10 mai

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de
BERNARD TURPIN.

Vins, eaux-de-vie, whisky et genièvre.
PAR EUG. TOURNE, Encanteur.

JEUDI, 14 courant, à 10 heures et demie il sera vendu au warehouse No 14 rue Conti, entre Peters et Clay—

250 barriques vin rouge "corsé" 20 quarts cognac, 265 caisses vin rouge 10 barils vieux Bourbon whisky, 4 pipes genièvre de Hollande.
Conditions à la vente. 10 mai

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Succession de M. J. Newman.

No 30,093—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

MANDATS, BONS, SCRIPS, &c. &c.
PAR NELLIGAN & BASSETTI,
JAS. NELLIGAN, encanteur,
Bureau, No 74 de la rue Carondelet.

IL sera vendu, le lundi, 11 mai 1868, à midi et demi, dans leur salle d'encan, Crescent Auction Mart, No 74 de la rue Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 27 avril 1868, No 30,093 du dossier de la dite Cour, à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession:

Mandat No 2 du Board des Commissaires de Levées, daté du 12 janvier 1867, en faveur de Pennington & Burke, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date....... $10,666 67

Mandat No 4 du Board des Commissaires de Levées, daté du 25 janvier 1867, en faveur de Thos. A. Burke, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date...... $5,700 00

Cert ficats de dette du Board des Levées, savoir:

8 janv 1867,	en faveur de P. J. Kennedy,		$5,775
2 févr 1867,	en faveur de P G Mesh,		6,110
11 janv 1867,	en faveur de P G Meath,		7,7 0
2 févr 1867,	en faveur de P. G. Meath.		7,700
8 janv 1867,	en faveur de P. J. Kennedy.		5,775
3 do	do	do	5,775
8 do	do	do	5,775
28 do	do	do	7,500
28 do	do	do	7,500
28 do	do	do	7,500
28 do	do	do	7,750

Billet d'Adam Giffen, Trésorier de l'Etat de la Louisiane, échu en novembre 1867............ $50,000
Billet du même échu en nov. 1867............ 10,000
Sujet au crédit de $1,300. $5,750, $35,750.
110 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.
$600 en bons 1re hypothèque du Mississippi Central.
Mandats de l'Etat de la Louisiane.......... $ 3,293 52
Bon de l'Etat de la Louisiane, anc. émis.... 42 00
do do do émis. de 1866 4,108 00
Coupons (échus) sur des bons de l'Etat...... 3,667 00
100 actions du Mississippi Steam Ferry Company, sur lesquelles il a été payé $7,500 00.

Scrips d'Assurance.

Comp. d'Ass. Mutuelle du Home, 1856, $2,590; 1859, $2,280; 1860, $1,836; 1861, $270.
Comp. d'Ass. Mutuelle du Crescent, 1860, $1,550; 1861 $450, 1863, $2,1'2; 1866, $700—$2,080.
Comp d'Ass. Mutuelle des Marchands, 1858 $1,570; 1860, $2,590, 1861, $1,680; 1862 $170; 1863 $1,021; 1864 $710, 1865, $3,541; 1866, $30,100, 1866 $..... $'15.
Comp. d'Ass. Mutuelle du Sun 1861, $1,850; 1862, $1,756; 1863, $979; 1865, $70 ...
Comp. d'Ass. Mutuelle de la N. Orléans. 1861, $1,35, 1863, $2,360; 1863, $460—$2,050.
Bons de l'Etat de la Louisiane $4,470.
Conditions Comptant. 30 avril—6 10mai

PAR G. DE FERIET.

Excellentes Maisons en briques, à étage, avec dépendances, No 258 de la rue des Remparts, entre les rues Ursulines et Hôpital, faisant face au chemin de fer de la ville et connue sous le nom de "Institut Franklin."

Par G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville No 86.

MARDI 12 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Ursulines, Bourgogne et Hôpital. Ledit terrain a 33 pieds 9 pouces de face à la rue des Remparts, sur 81 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur. Les améliorations consistent en une maison en briques, dont l'une fait face à la rue des Remparts, et l'autre dans le fond, ayant huit chambres, deux cuisines, cabinets, citerne, etc.

Conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur. Les acquéreurs auront la faculté de payer tout comptant.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur 8 mai

Terrains de prix, pour bâtir, dans les rues Claiborne et St-Ferdinand, 3ème District.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 12 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu—

Quatre terrains désignés par les Nos 7, 8, 9 et 10 de l'îlet compris entre les rues Claiborne, St-Ferdinand, Robertson et Pressé à Coton.

Le terrain No 7 forme l'angle des rues Claiborne et St Ferdinand. Il a 31 pieds de face à la rue St-Ferdinand, sur 1 0 pieds de profondeur et face à la rue Claiborne. Les terrains Nos 8, 9 et 10 ont chacun 30 pieds de face à la rue Claiborne, sur 120 pieds 8 pouces de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, avec hypothèque, privilège de vendeur, 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement et la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mai

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique, de Meubles de choix, au No 44b de la rue du Camp—pour cause de départ.

Par G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 11 mai 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au No 446 de la rue du Camp, il sera vendu, à l'enchère publique, pour cause de départ—

Tout le contenu de la dite maison—meubles de salon, de salle, lits de chambre, ... de maison, ... bureaux, lavabos, ... vaisselle, ... cuisine, &c. &c.

—Egalement—

Un beau piano et tabouret
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 7 mai

Vente péremptoire pour cause de départ
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86

MARDI, 12 mai 1868, à 10 heures du matin sur les lieux, au No 46 de la rue Dauphine entre les rues Douane et Bienville, il sera vendu, à l'enchère publique, pour cause de départ—

Tout le contenu de la dite maison comprenant de magnifiques meubles "Boule," sofas, chaises à bras, tables à allonge, lavabos, armoires à glaces françaises, magnifiques glaces, buffets en acajou, rideaux de prix, tapis Bruxelles &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 mai

Maison neuve et solidement construite, à étage, No 207 1/2 de la rue Bienville, entre les rues Marais et Tremé.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 12 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Marais, Conti et Tremé. Le dit terrain a 30 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, comprennent ... No 207 1/2 de la rue Bienville ... au rez-de-chaussée ... salle à manger, ... un grand entrepôt et magasin dans la cour, ... L'eau du gaz est introduit dans la maison et dans la cour.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, et portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur ... jusqu'en octobre 1868, l'acquéreur devra rembourser au prorata, le montant de prime pour le terme non-expiré de la police. En cas de procès l'acquéreur devra payer 5 pour cent honoraires d'avocat.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. D. Doriocourt, notaire public aux frais de l'acquéreur. 7 mai

PAR WALTON & DESLONDE

Un Terrain de valeur et les Améliorations à l'encoignure des rues Franklin et Euterpe.

Vente en partage.

Catherine Cook, épouse de Joseph Fallon, vs. Marguerite et James Cook, en partage.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Dossier de la Cour, No 30,187.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur.
Bureau—No 47, rue Carondelet.

SAMEDI, LE 16 MAI 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté de ce du 20 avril 1868 dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante, savoir:

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à l'encoignure des rues Franklin et Euterpe, dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White, Euterpe et Terpsichore, mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur ... et ... 98 pieds ... à la rue Euterpe ... Ledit terrain consistent en une maison en bois, à étage, bâtie sur briques, ayant deux chambres en bas et deux en haut, hangar, ... deux ... grande galerie ... Sur l'arrière ... de la rue Euterpe il y a une excellente maison double en bois, à étage, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à coucher au dessus, et des cuisines hautes, deux cuves dans la cour &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant ——, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du revenu des Etats-Unis 5 mai 10,15 16

Une excellente Maison en bois à étage No 141 rue Robin, entre les rues Constance et Annonciation.

Succession de Geo. W. Nentz, décédé.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, Encanteur,
Bureau No 47, rue Carondelet.

MERCREDI, le 20 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 14 avril 18 8, dossier de la Cour No 29 831, il sera vendu pour le compte de la susdite succession, les propriétés suivantes, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robin, Constance, Terpsichore et Annonciation, mesurant 22 pieds 9 pouces de face à la rue Robin sur une profondeur de 133 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison double en bois à étage, avec dépendances en bois à étage, cuves, &c. &c.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet hypothécaire pour la somme de deux mille cent piastres ($2100 00) daté le 13 octobre 1866, payable à deux ans de date, portant intérêt à raison de huit pour cent par an du jour de la date jusqu'à parfait paiement avec la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat en cas de poursuite, d'après un acte passé devant W. Thayer & Geo W. Nentz, le 13 octobre 1866, par-devant S Magner, notaire. Pour la balance, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur et la police d'assurance devra être transférée au vendeur jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant E. G. Wells, notaire pour les frais de l'acquéreur, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis. 16 avril—26, mai 10 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & Co.,
H. SAMORY, encanteur.

MARDI, 12 mai, il sera vendu à 10 heures à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

300 lots marchandises sèches étrangères et américaines consistant en:

Alpacas,	Toiles du Nord
Mérinos,	Drap d'été,
Casimir,	Organdies,
Cottonades,	Mozambiques,
Ginghams,	Indiennes,
Coton blanc et écru,	Denims,
Toiles d'Irlande,	Coutils à matelas,
Gingas fil,	&c., &c
Toiles à drap.	

—Aussi—

Mouchoirs batistes, bas, cravates, bretelles serviettes, nappes, chemises et caleçons, camisoles ombrelles, devants de chemises, brillantés, bonneterie, moucheirs, madras jupons, bois coton, bobinet, &c., &c.
Conditions à la vente. 10 mai

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande Vente, sans réserve, de Marchandises sèches, Habillements, Lingerie et Chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.,
JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 12 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 2 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—

679 lots marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties,

290 lots étoffes blanches et étoffes à robes

100 lots habillements d'été et linge, &c.

100 colis et lots de chapeaux de paille pour dames, demoiselles, hommes et jeunes garçons, casquettes et s... aides.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 10 mai

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles, Meubles, Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le mardi, 12 mai, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 67 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles
— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siéges à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin. mars ☞

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi le 12 mai à 11 heures du matin, aux écuries de P. Liner, rue Gravier, No 1—
Élégants Chevaux appareillés.
do do de monture.
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. mars—☞

Succession d'Archibald S. Forth—No 395

Terrains de prix, nus et améliorés, dans la ville de Jefferson, paroisse Jefferson—vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mardi, 19 mai 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable C. O. Dugué, juge de la Cour de Deuxième District Judiciaire de la Louisiane, daté du 6 avril 1868, No 395 du dossier de la dite Cour—

Huit terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 13 de l'îlet No 4, compris entre les rues Madison, Zimple, Dublin et Trolsième. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Madison et Zimple; il a 30 pieds de face à la rue Zimple sur 127 pieds de profondeur et face à la rue Madison.—Les terrains Nos 2, 3, 4, 5 et 6 se touchent; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Zimple, entre les rues Dublin et Madison, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds. Le terrain No 7 a 30 pieds de face à la rue Madison, entre les rues Troisième et Zimple, sur une profondeur, entre lignes parallèles de 162 pieds 6 pouces. Le terrain No 13 a 30 pieds de face à la rue Madison entre les rues Zimple et Troisième, sur une profondeur de 150 pieds.

Les plans sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant ...., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
16avril—16,26, 10 17 19

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété améliorée rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Jackson — Succession de Mme F. M. S SNAER—No 29,6.. Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 13 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans daté du 2me de mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la Succession de Mme F. M. S. Snaer, décédée, la propriété ci-après décrite savoir:

Un morceau de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Jackson, Rousseau et Joséphine, mesurant 60 pieds de face à la rue Levée ou Tchoupitoulas sur une profondeur de 173 pieds (mesure française) Les améliorations consistent en une maison double ... ayant ... les privilèges, ... et appartenant à la ... Propriété ...

Conditions—... &c. ... notaire. 10 mai—10 23 30—juin 6 13

Maison double rue Baronne, entre les rues Erato et Thalie—Ilet amélioré sur l'Avenue Hagan, entre les rues Banks et Baudin.

Succession de Michael Aspill—No 32,046.
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI le 13 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, en vertu et en accord de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans daté du 29avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Michael Aspill décédé les propriétés suivantes—

1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Erato, Carondelet et Thalie ... mesurant 31 pieds 1 pouce ... de face à la rue Baronne ... profondeur ... entre les rues ... Les améliorations ... une maison double ... L'acquéreur de cette propriété devra ... la somme de $5.6, payable et évaluée ... Banque.

2o—Un îlet de terre dans le Premier District de cette ville, borné par l'Avenue Hagan, les rues Rendon, Banks et Baudin, mesurant 319 pieds 6 pouces de face à l'Avenue Hagan ... subdivisé en 24 grands terrains ... Les améliorations ...

Conditions—...

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de ... taxes de l'année 1868.
10mai—10,23,3 ... 13juin

Propriété améliorée, rue Huitième, entre les rues Camp et Chesnut.

Succession de S. N. B. ...

Par C. E. GIRARDEY & CO
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 13 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans daté ... mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Stanton S. N. ... décédé, les propriétés ... savoir—

... Trois lots de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Huitième, Septième Camp et Chesnut, désignés par les Nos 14, 15 et 16 et mesurant chacun ... pieds de face à la rue Huitième, sur une profondeur ... entre lignes parallèles ... une maison à ... chaque étage ... galerie sur le devant; cuisine et 2 cabinets, galerie, citerne, ... la dite propriété est entourée de ... cour garnie par de beaux arbres fruitiers &c

Conditions de la vente—$1,500 comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente à l'échéance, et 5 pour cent par an de ... les billets ... payables ... d'avocat ... Les bâtisses ...

Acte de vente ... pardevant John F. Coffey notaire public aux frais de l'acquéreur.
10 mai—10 23 30—juin 6 13

POUR CAUSE DE DEPART.

Une bonne maison en briques à étage, No 142 de la rue des Remparts, entre les rues St Pierre et Toulouse.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI 16 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

L'agréable maison en briques et à étage, No 142 de la rue des Remparts, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, St Pierre et Toulouse. Le dit terrain a 30 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur 83 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur et ... lignes de ... Ensemble, les améliorations ... comprenant la maison en briques à étage, No 142 de la rue des Remparts ... et deux chambres à coucher ... deux cuisines, ... une citerne, ... cour pavée ...

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets spéciaux avec privilège de vendeur ... portant huit pour cent ... L'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) pour le cas de procès ... les bâtisses devront ... et la police transférée au vendeur ... L'acquéreur devra en outre payer les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis pardevant Octave de Armas, notaire public aux frais de l'acquéreur.

Deux Terrains de choix pour bâtir, au coin Sud Est des rues Esplanade et Remparts.

Par C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI, 16 mai 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Le terrain de choix formant l'angle Sud Est des rues Remparts et Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Esplanade, Bourgogne et Quartier. Le dit terrain a 32 pieds de face à la rue Esplanade ... pieds de profondeur ... et 30 pieds de face à la rue des Remparts ... 7 lignes de profondeur ...

C'est un des meilleurs emplacements pour une maison de résidence dans la ... de l'Esplanade et parés ... arrêt de l'aire ... tramway ...

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an ... hypothèque sur la propriété ... jusqu'à parfait paiement ... acte hypothécaire ... 5 pour cent ... L'acquéreur devra en outre payer ... les taxes de ...

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Jos. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 mai

L'HOTEL MOREAU et TERRAINS pour bâtir, sur le Lac Pontchartrain.

Succession de Baptiste Moreau.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans
No 31,987.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

MARDI, 19 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 28 mars 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession—

1o Les bâtisses connues sous le nom de "Moreau's Hotel" sur le Lac Pontchartrain, près de l'embouchure du Bayou St Jean, faisant face sur le chemin conduisant du Bayou St Jean au Dépôt du chemin de fer.

2o—Trente et un grands terrains environnant le susdit hôtel, ... la rue ... New York au Bayou St Jean ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Actes de vente y compris les timbres de Revenu des Etats Unis aux frais des acquéreurs, pardevant A. Ducatel, notaire public. 9 mai—16 22—2 juin